



## LA FEUILLE DE MATCH

### GENERALITES

- L'équipe visitée doit **toujours disposer** d'une **feuille officielle de match**  
**PAS DE FEUILLE DE MATCH OFFICIELLE = PAS DE MATCH.**  
**TOUT AUTRE DOCUMENT EST INTERDIT**
- En cas d'absence de feuille de match le club **visité perdra le match par forfait.**
- La feuille de match est établie en trois exemplaires :
  1. **Le feuillet blanc** est destiné à la L.F.F.S. –BRABANT via l'arbitre
  2. **Le feuillet jaune** est destiné aux visiteurs
  3. **Le feuillet rose** est destiné aux visités
- Chaque club doit **conserver toutes ses copies** de feuilles de match jusqu'à la **fin de la saison** en cours.
- **Mentions obligatoires :**
  - Visités : date, salle (4 lettres UCL3, VUBR, ....) localité de la salle, heure prévue, bloc n° (4 chiffres), n° de la rencontre (BWPXXXXX), en coupe, uniquement les 8 derniers digits, championnat 1A, 2C, V 1, ou coupe TP (tour préliminaire, 1/16<sup>ème</sup>, ...) type A, B, V, D, ....  
Nom du club et matricule
  - Visité : Nom du club et matricule
  - Chaque équipe est responsable de sa partie.

### PROCEDURE D'ENVOI POUR LES **DAMES, SENIORS ET VETERANS**

- **AVANT le match**, le club visité remet à l'arbitre une enveloppe avec un **TIMBRE PRIOR** et adressée à :  
**L.F.F.S. BRABANT - BOITE POSTALE 110**  
**Avenue Rogier, 162**  
**1030 SCHAERBEEK**
- L'arbitre reprend la feuille de match et la poste lui-même.
- **Si l'équipe visitée ne remet PAS d'enveloppe timbrée et adressée :**
  - C'est toujours l'arbitre qui se charge de l'envoi du feuillet blanc.
  - Un rapport sera rédigé par l'arbitre
  - Une amende administrative (10,00 €) sera infligée à l'équipe visitée.

### ABSENCE DE L'ARBITRE

- C'est à l'équipe visitée qu'il incombe d'envoyer la feuille de match dans les 48 heures.
- En cas de non réception de la feuille de match par la Fédération dans les 7 jours un rappel sera envoyé au CQ du club visité (frais de rappel : 5,00 € par semaine de retard).
- Non envoi de la feuille de match après rappel, frais de 25 €
- Etablir la note de frais « arbitre occasionnel » et la renvoyer au Secrétaire Provincial (voir documents LFFS sur le site lffs.org, sous la rubrique Administration)

### PROCEDURE D'ENVOI POUR LES **JEUNES**

- La feuille de match sera **envoyée par l'équipe visitée** dans les **48 heures après la rencontre** à  
**M. Hernandez Murcia, Mariano**  
**Avenue Général Bernheim 12**  
**1040 Bruxelles**
- Le non envoi de la feuille de match après rappel, est sanctionné d'une amende de 5 €
- Si cette feuille de match n'est pas envoyée, la commission sportive décidera de l'application d'un score de forfait avec une amende de 12,50 €